

## RESF dans la rue

Mercredi, une assemblée pour le moins ordinaire se tenait sur le trottoir face au lycée de Mamoudzou. Les membres du Réseau éducation sans frontière, privés de salle pour leur réunion de rentrée, tenaient conférence dans la rue.

A l'origine, l'organisation devait se réunir dans une salle du collège de Doujani, mais qui leur a finalement été refusée. Leur choix s'est porté sur le lycée de Mamoudzou, le principal a donné son accord, mais le vice-recteur le leur a retiré mercredi. Résultat, assemblée générale dehors.

Le Réseau éducation sans frontière de l'île de Mayotte, qui compte une soixantaine de membres, se bat, comme le réseau métropolitain, pour l'accès à l'éducation pour les enfants immigrés, quelle que soit leur situation. A Mayotte, la situation est évidemment différente de l'Hexagone devant l'ampleur du phénomène de l'immigration clandestine. Sur l'île, l'action se base sur la circulaire de 2002 qui prévoit que chaque enfant, même majeur, peut poursuivre son cursus scolaire jusqu'à son terme sur le sol français, c'est-à-dire aller jusqu'au bac.

Pour les élèves majeurs, cela se traduit par le droit à une carte de séjour temporaire durant cette scolarité. Privés de salle mais pas de motivation, les membres du réseau ont réactivé l'organisation pour cette année, prévoyant au



moins un membre par établissement, une distribution de fiche informative pour tous les élèves et des cours pour les nouveaux sur les démarches à remplir pour les élèves en situation irrégulière devenus majeurs. Démarches assez compliquées ici puisque toute demande de la part d'un jeune, qu'il soit de Grande Comore, Mohéli ou Anjouan, doit passer par Moroni. Devant le refus du vice-recteur de leur laisser se réunir dans une salle d'un établissement scolaire, le réseau a réclamé une entrevue avec celui-ci, elle est pour l'instant restée sans réponse.

H.F